

Lors de la dernière guerre entre Israël et les pays du Moyen-Orient, Israël a découvert d'énormes caches de drogue dans le désert et fait aujourd'hui face à un vaste problème à l'intérieur de ses frontières actuelles, pour arrêter le trafic de la drogue. Cette drogue passait sur son territoire qui appartenait auparavant à l'Égypte. Israël a donné l'exemple d'un pays moderne qui, dans un milieu très fortement drogué, a réussi à combattre, par l'éducation, cette plaie qu'est la drogue, à l'intérieur de ses frontières.

Je pense que c'est là plutôt que nous devrions faire porter nos efforts. Une société politique doit établir des priorités. Je ne pense pas que la priorité, actuellement, soit de soigner les toxicomanes car notre société n'est pas organisée pour le faire d'une façon vraiment efficace. Je pense que notre société politique doit plutôt essayer de trouver les responsables du trafic et de la distribution de la drogue et doit essayer aussi d'éduquer les gens sur les méfaits de la drogue.

Si la jeunesse aujourd'hui s'adonne à la drogue ou aux succédanés, c'est sûrement une maladie sociale, ce n'est pas seulement une maladie physique et je pense qu'essayer d'envisager le problème de la drogue comme une maladie physique, c'est, en somme, perdre notre temps. Ce n'est jamais du temps perdu que de soigner des malades, mais c'est quand même perdre son temps parce qu'on ne règle pas le problème à sa source.

• (12:30 p.m.)

Je préférerais d'abord que l'on étudie le bill d'après les priorités suivantes: qu'on détermine ce qui se fait actuellement pour combattre l'entrée de la drogue sur le marché canadien, ce qui se fait en matière de filature des distributeurs de drogues au Canada, et ce qui se fait en matière d'éducation de la jeunesse sur les méfaits de la drogue. Ensuite, on étudiera les traitements auxquels devraient être soumis ceux qui se retrouvent devant nos cours. Je consentirais bien volontiers à ce que nos prisons servent maintenant d'hôpitaux, parce qu'il existe plusieurs catégories de criminels qui souffrent de troubles mentaux. On s'attaque alors à un problème qui est, je pense, insurmontable financièrement, eu égard à notre capacité de produire au Canada. On aurait donc avantage à entendre, si c'est possible, (je ne sais pas si des problèmes juridiques se soulèvent à ce sujet) les témoignages de représentants de la Gendarmerie royale du Canada, qui est responsable de l'application de nos lois en cette matière. On aurait aussi avantage à entendre les témoignages de représentants du ministère de la Justice afin de savoir si une

campagne d'éducation a été organisée au Canada. Il faudrait aussi entendre les témoignages de représentants des provinces. Bien que l'on puisse faire face à un problème constitutionnel, on devrait quand même, entendre les témoignages des représentants des provinces afin de savoir si dans nos écoles, on fait quelque chose pour essayer d'entraver la marche progressive de la drogue. Actuellement, la drogue ne cause pas de maladies physiques ou mentales aux individus, mais à toute la société. Il est temps qu'on ouvre les yeux. La jeunesse s'adonne à la drogue ou à ses succédanés. Que fait-on pour empêcher cela? Comment les distributeurs procèdent-ils pour établir un marché de la drogue ou de ses succédanés? Il me plairait de le savoir. Cela m'intéresse beaucoup.

[Traduction]

Le président: Voilà qui est fort intéressant mais, à mon avis, si, grâce aux efforts du Comité, nous pouvons même aboutir à la conclusion d'après laquelle un toxicomane—et je veux dire un toxicomane au plein sens du mot et qui n'est pas maître de ses actes—s'il le désire peut se réadapter à une vie normale en prenant ces drogues particulières, nous aurons accompli beaucoup de choses. Je crois que c'est ce que vous avez réellement à l'esprit, n'est-ce pas, monsieur Klein? Bien entendu, tous les autres aspects de la question sont reliés entre eux, mais la constitution de notre Comité ne lui permet pas d'étudier tous les aspects du problème. Cela incombera à un comité spécial qui sera institué à cette fin. Je crois que nous pouvons accomplir beaucoup de choses et lorsque nous entendrons des témoins médicaux compétents, nous pourrons alors décider quelles recommandations utiles nous pourrions faire en tant que comité.

M. Scott (Danforth): Puis-je poser une question? Ne pourrions-nous pas dépasser le cadre général du projet de loi?

Le président: Je ne le crois pas, monsieur Scott, car, à mon avis, notre mandat est restreint. Le Comité a été saisi de plusieurs questions et si nous devons en étudier tous les aspects ou si nous abordons toutes les ramifications du sujet, cette question seule accaparerait tout le temps du Comité. Cela ne fait aucun doute.

M. Pugh: Monsieur le président, ce sera peut-être un début très important.

Le président: C'est mon avis.